

Le Petit Journal de Saint-Silvain Janvier 2017



Vues du chemin de Barenteix

*Mairie de Saint-Silvain-Bellegarde
23190 Saint-Silvain-Bellegarde
Tél. : 05 55 67 62 47 ; mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr*

*Rédaction et mise en page : Isabelle Carton, Michèle Alouchy,
Alain Bujadoux, Alain Grass, Jean-Marie Bertrand*

Le mot du Maire

Le Conseil Municipal et le personnel communal se joignent à moi, en ce début d'année 2017, pour vous souhaiter, ainsi qu'à vos proches, une bonne et heureuse année et surtout une bonne santé.

Au mois d'avril, nous allons basculer dans la seconde moitié de notre mandat municipal avec le sentiment que nos projets, notamment pour l'aménagement du bourg, arrivent finalement à se mettre en forme et à aboutir.

Cette année 2017 va être une année d'élections importantes : tout d'abord, les présidentielles, les dimanches 23 avril et 7 mai, avec ouverture du bureau de vote de 8h à 19h ; puis, les législatives, les dimanches 11 et 18 juin, avec ouverture du bureau de vote de 8h à 18h.

Au niveau de l'intercommunalité, notre nouvelle Com-com comprend les com-com antérieures de Chénérailles, d'Auzances-Bellegarde et du Haut Pays Marchois (Crocq). Le siège est à Auzances, avec deux pôles décentralisés à Chénérailles et à Crocq. La première réunion de cette nouvelle assemblée est fixée au samedi 16 janvier, avec élections du président et des vice-présidents.

Au niveau communal, les travaux prévus sont terminés (chauffage de la salle polyvalente, chemin de Chez-Bardy aux Trois-Ponts, réfection des routes) et ceux de la place de la Mairie arrivent au terme de ce qui avait été commandé. Nous allons maintenant commencer les travaux de la place de l'église.

Bonne année à toutes et à tous !

Alain BUJADOUX

Au Conseil Municipal

Le Conseil municipal a tenu quatre réunions durant le second semestre 2016 : les 1^{er} juillet, 30 septembre, 28 octobre et 25 novembre. Pour plus de détails, vous pouvez consulter, à la Mairie ou sur le site Internet de la Commune (<https://saintsilvainbellegarde.fr>), les comptes rendus de ces réunions, accompagnés des documents soumis au Conseil, ainsi que les textes des délibérations adoptées.

- ***Travaux pour l'école***

Depuis la rentrée de septembre, l'école de Saint-Silvain bénéficie d'une salle de classe entièrement refaite. Le préau a également fait l'objet de travaux (renforcement des piliers et du plafond).

À partir de la rentrée de janvier, l'accès à l'école se fera de plain-pied, conformément aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Tous ces travaux ont été réalisés par la Communauté de communes.

- ***Aménagement du bourg***

Ce projet, d'un coût total prévisionnel 160 000 €, doit bénéficier, outre d'une subvention du département (taux de 8,75 %), de trois subventions de l'État : deux sont acquises - une subvention exceptionnelle sur la dotation du député de la Creuse (10 000 €) et une autre au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR, taux de 50 % pour le mur de soutènement et de 35 % pour le reste) ; la troisième, au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (taux de 30 %), n'a pas été obtenue en 2016, mais est espérée pour 2017 (la demande de la Commune a été prorogée jusqu'en juin 2017 par le préfet).

- a- La place de la Mairie***

Grace à des travaux communaux combinés avec ceux de la Communauté de communes pour l'école, l'ensemble de la façade du bâtiment de la Mairie ouvre désormais de plain-pied sur un parvis.

Bordé par un muret, avec trois emmarchements (en face des accès à la Mairie, à l'école et à la salle des associations), ce parvis est lui-même accessible de plain-pied par une rampe qui le prolonge au nord et rejoint le niveau de la place à l'angle avec la terrasse du presbytère et l'escalier descendant vers la salle polyvalente. Une place de stationnement réservée aux véhicules transportant des personnes à mobilité réduite est prévue à cet endroit.

Ces aménagements, réalisés en décembre par l'entreprise Pochebonne de Lupersat, comprennent également un rehaussement maçonné devant le portail sud de l'église et la pose d'une canalisation d'évacuation des eaux pluviales sous la route, avec un caniveau pavé en surface, devant la façade ouest de l'église et en bas de la place de la Mairie. Par ailleurs, un caniveau pavé et des potelets métalliques vont tenir les véhicules à distance de la façade sud de l'église.

L'investissement pour la Commune s'élève, au total, à environ 20 000,00 € HT, soit 24 000,00 € TTC.

b- La place de l'église et le mur de soutènement de la terrasse du presbytère

Les travaux prévus pour la place de l'église comprennent notamment la réfection du sol de la place, avec un revêtement, en partie en pavés et en partie en enrobé. S'y ajoute la reconstruction du mur de soutènement de la terrasse du restaurant.

Le tout représente un investissement d'un montant prévisionnel de l'ordre de 140 000 €. La maîtrise d'œuvre a été confiée à la société CADExpert d'Aubusson (contrat forfaitaire de 5 800 € HT, soit 6 960 € TTC). L'appel d'offres pour les marchés de travaux a été publié les 21 (sur Internet) et 24 (dans La Montagne) novembre et les plis ont été ouverts le 22 décembre.

À la demande de l'architecte des bâtiments de France, l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) a effectué (aux frais de l'État), pendant trois jours en octobre, des sondages sur la place de l'église (quatre tranchées d'environ un mètre de profondeur, l'une parallèle au mur nord de l'église, deux autres en travers du parking, la quatrième le long de la ligne d'arbres). Ils n'ont révélé aucun vestige ancien, ni aucune trace intéressante. Contrairement à certains ouï-dire, il n'y a autrefois apparemment jamais eu de cimetière dans ce secteur au nord de l'église. Seul objet ancien répertorié : le gros rocher taillé, sur la pelouse bordant le mur nord de l'église, qui serait d'époque gallo-romaine.

• *Chemin de Chez Bardy aux Trois-Ponts*

Le dernier tronçon, entre Barenteix et Les Trois-ponts, du chemin de Chez-Bardy aux Trois-Ponts a été mis en service. Le bornage ayant été effectué, les échanges de terrain entre la Commune, M. Serge BOURDERIONNET et M. Gérard VAN IPPENBURG sont en cours. L'entreprise SIMONET a creusé une gorge pour l'écoulement des eaux le long du talus bordant, au nord, la portion du chemin située à l'entrée ouest du hameau des Trois-Ponts. Plus à l'ouest, à la sortie du bois de Barenteix, en face du point de retournement des camions de bois, de grosses pierres ont été posées en bordure du talus sud, qui a tendance à se fissurer à cet endroit.

• *Travaux routiers*

Les travaux de goudronnage des routes de Chez Lucet et de Chez Geline, ainsi que devant les granges de Chez Bardy, ont été effectués par le SIVOM. La réfection de la portion de chaussée détériorée entre Chez Bardy et Le Chassain a été différée jusqu'à la fin des débardages forestiers en cours à proximité.

La présentation des demandes de subvention au titre de la DETR 2017 a été l'occasion, pour le Conseil municipal, de présélectionner les investissements routiers de 2017 :

- la route d'accès au hameau de Malleret, avec ses deux prolongements (VC 103, VC 103A, VC 103B) ; 450 m au total ; estimation : 12 888,60 € HT) ;
- le chemin rural entre le hameau de Malleret et la route départementale n° 10 (renforcement de l'empierrement ; 360 m ; estimation : 6 774,40 € HT) ;

- au hameau des Barris, les deux tronçons de route d'accès aux maisons PINGUET (VC 105 A ; 103 m ; estimation : 2 086 € HT) et DEZISSERT (VC 105B ; 80 m ; estimation : 1 424 € HT) ;
- dans le secteur de Chez Lucet, la jonction entre la route départementale 39 et le pont sur la Tardes à proximité du moulin de Chez Lucet (estimation : 976,80 € HT) et l'accotement à proximité du n° 7 de la route de Chez Lucet (estimation : 984 € HT).

• ***Chemins de randonnée***

Les services du département ont estimé qu'un des trois sentiers de randonnée communaux (le C3) n'est pas praticable dans le secteur de Malleret. Les possibilités d'améliorer la portion, effectivement très humide, qui longe le ruisseau de Malleret sur une centaine de mètres, dans le bas du hameau, vont être examinées.

Par ailleurs, la Municipalité a formulé deux souhaits à l'attention des organisateurs de randonnées pédestres :

- une information systématique de la Mairie, et suffisamment à l'avance, préalablement aux randonnées organisées sur les chemins ruraux de la Commune ;
- une contribution des associations de randonneurs, selon des modalités à convenir avec la Municipalité, à l'entretien des chemins ruraux qu'elles empruntent et dont la Commune ne peut assurer à elle seule le débroussaillage.

Ces souhaits font suite à deux demandes successives adressées au Maire quelques jours avant une randonnée pédestre organisée par l'Association de défense et de mise en valeur des chemins (ADMVC), pour que le chemin rural de Saint-Rapt à La Font-la-Vialle soit rapidement débroussaillé. Si le nécessaire a pu être fait, malgré le court délai, grâce à l'obligeance de M. François BELLAT, agriculteur à Chez Bardy, il convient, à l'avenir, de procéder différemment.

• ***Internet haut débit***

Dans le cadre la première tranche du schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN, dossier de la compétence de la Communauté de communes), Saint-Silvain va bénéficier de travaux de montée en débit qui permettront d'assurer, dès fin 2017, sur l'ensemble de la commune, un haut débit d'accès à internet de 5 mégabits par seconde (Mbit/s) au minimum et pouvant atteindre 20 Mbit/s au maximum. Ce sera, pour la plupart des internautes de la Commune, un grand changement !

Une fibre optique va relier le nœud de raccordement de Bellegarde au sous-répartiteur de Chez Taverne, d'où partent la plupart des lignes en fil de cuivre desservant les villages de la commune, sauf ceux, dont le bourg, situés près de Bellegarde, ainsi que Bagnard. Dans le bourg, le débit actuel dépasse d'ores et déjà largement les 5 Mbit/s grâce à la proximité du nœud de raccordement de Bellegarde. Relié à un autre sous-répartiteur, Bagnard fera l'objet de travaux ultérieurs, mais, en attendant, des solutions techniques spécifiques permettront d'y améliorer aussi le débit actuel.

Le moment venu, la Mairie informera les abonnés de la Commune des démarches à effectuer pour bénéficier de cet internet haut débit (sans surcoût par rapport à leurs abonnements ADSL actuels).

- ***Wifi, chauffage et matériels de la salle polyvalente***

Un point Wifi gratuit a été installé dans la salle polyvalente.

Par ailleurs, un aérotherme permet désormais un chauffage rapide de la salle. Les radiateurs y ont aussi été renforcés. Le nouveau chauffage s'est traduit par une baisse de la consommation électrique, pour la salle, de 44 % en KW/h au premier semestre 2016 par rapport au premier semestre 2015 et de 50 % en montant facturé (grâce au nouveau tarif d'achats groupés d'électricité des collectivités territoriales de la Creuse).

Des achats de matériels de table et de cuisine ont été effectués pour compléter ou remplacer le stock actuel de la salle (environ 650 € TTC). Le remplacement, en cas de bris ou de disparition, des matériels compris dans la location de la salle sera facturé en fonction d'un tarif de référence, adopté par le Conseil municipal, correspondant aux prix d'achat des matériels. Il a été précisé que la location pour le week-end s'entend du vendredi soir au lundi matin.

Une des bornes lumineuses de la voie d'accès à la salle a été endommagée en septembre et va être remplacée, dans la mesure du possible par un modèle identique.

- ***Retable, statues et autres boiseries de l'église***

Le retable et les statues classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques sont revenus le 25 août après traitement contre les insectes xylophages par une entreprise spécialisée. Deux nouveaux socles en bois ont été placés pour supporter les statues des piliers du chœur. Outre l'intervention de l'employé communal pour le traitement au xylophène des autres boiseries, leur réfection, notamment des bancs fermés, a donné lieu à une contribution financière de la Commune de 471 € (achat de bois) et à une aide gracieuse de l'entreprise MIGAT de Saint-Julien-le-Châtel pour le transport et le délignage des planches. Pour le reste, cette rénovation a été réalisée grâce au travail de l'employé communal et au temps et à l'énergie que plusieurs habitants de la Commune ont bien voulu y consacrer.

- ***Columbarium***

Dans le cimetière, trois nouvelles cases et un banc ont été installés.

- ***Récupération de pierres***

Le conseil municipal (le Maire ne prenant pas part aux débats) a accepté la proposition des époux BUJADOUX que la Commune récupère gratuitement les pierres d'un mur écroulé entre deux de leurs parcelles agricoles qu'ils souhaitent supprimer dans le secteur de la FONT-LA-VIALLE, (environ 20 m³ de pierres), à charge seulement pour la Commune d'assurer l'enlèvement et le transport des pierres. Ces pierres pourront notamment servir à la reconstruction du mur de soutènement de la terrasse du presbytère.

- ***Arbre à couper à Chez Taverne***

Mme Christiane BAGNARD, de Chez Taverne, a souhaité que soit coupé un arbre du domaine communal qui détériore un mur de soutènement lui appartenant. Un devis a été demandé à M. Fabrice RICHIN (150 €) qui a élagué les tilleuls de la place de l'église. Les branches seront récupérées par les familles ALOUCHY et FOSKET de Chez Taverne.

- ***Vente d'un terrain sectionnaire à Chez Villatte***

Consultés le 10 septembre, les électeurs de la section de commune de Chez Villatte ont émis un avis favorable sur le projet de vente à Mme STEPHAN et M. COLIN d'une partie (300 m²) de la parcelle sectionnaire AT 88 pour y installer l'assainissement individuel de leur maison (10 électeurs inscrits ; 9 votants ; 9 voix en faveur du projet de vente). Le Conseil municipal a ensuite approuvé cette vente. France Domaine a évalué à 0,5 € le prix de vente/m². Tous les frais seront à la charge des acquéreurs.

- ***Autorisation de travaux à Sannegrاند***

Il a été répondu favorablement à la demande de Mme Stéphanie PINGUET et de M. Stéphane BELLEGY, de Sannegrاند, qui ont souhaité pouvoir ouvrir le chemin public devant chez eux pour installer une canalisation destinée à la collecte des eaux de pluie en provenance de leur garage situé de l'autre côté du chemin, tous les frais de remise en état étant à leur charge.

- ***Personnel communal***

M. Sébastien CARTON, adjoint technique de deuxième classe, employé conjointement par les communes de Saint-Silvain et de Mautes (à raison de 17 heures/semaine pour chacune), a réussi l'examen professionnel d'accès à la première classe. Un poste d'adjoint technique de première classe a été créé par les deux communes pour le promouvoir à compter du 1^{er} octobre 2016.

Mme Estelle CHAULET, adjointe technique de deuxième classe, employée par la Commune pour 6 heures de ménage par semaine (3 heures pour l'école, remboursées par la Communauté de communes ; 3 heures pour la Mairie) a demandé à être mise en disponibilité pour convenance personnelle, à compter du 1^{er} novembre 2016, pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de dix années (règle de la fonction publique territoriale).

Le remplacement de Mme CHAULET est assuré, pour un an, par Mme Mylène BIALOUX, employée à l'école de Saint-Silvain, pour les 3 heures hebdomadaires de ménage (remboursées à la Commune par la Communauté de communes) et par M. Sébastien CARTON pour les 3 heures de ménage à la Mairie et à la salle polyvalente.

L'emploi d'un personnel par la Commune pour un travail effectué pour l'école et relevant donc normalement de la compétence de la Communauté de communes, celle-ci remboursant ensuite la Commune, sera revu d'ici à la fin de l'année 2017 avec la Communauté de communes.

De même, la Commune adoptera en 2017 un règlement de gestion de son personnel, comme il est de règle pour toutes les collectivités territoriales.

- ***Recensement***

La population de la Commune va être recensée au début de 2017. L'agent recenseur choisi par la Commune est M. Jean-Claude MARTINAN, retraité au hameau de Chez Aaufaure.

- **Liste électorale**

Mme Evelyne GIPOULON remplace M. Gabriel SCHMITZ, démissionnaire, en tant que déléguée de l'administration (désignée par le préfet) au sein de la commission administrative de révision de la liste électorale. Mme Josette DEBUIRE a été désignée déléguée suppléante de l'administration. Outre le Maire ou son représentant, la commission comprend également un délégué du président du tribunal de grande instance, M. Paul GALLAND. La commission s'est réunie le 17 octobre et le 8 décembre.

- **Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

La dotation de péréquation allouée à la Commune de Saint-Silvain par la Communauté de communes d'Auzances-Bellegarde pour 2016 s'élève à 4.946 €, soit un doublement par rapport à 2 015.

- **Amendes de police**

La commune a reçu 366,50 € pour 2016 au titre du produit des amendes de police. Elle a affecté cette somme à l'acquisition, pour 541,77 €HT (montant du devis du fournisseur le moins disant), de panneaux de signalisation destinés au chemin de Chez Bardy aux Trois-Ponts (interdiction aux véhicules de plus de 6 tonnes et vitesse limitée à 10 km/h dans la traversée du hameau des Trois-Ponts).

- **Signalisation des croisements sur la voirie communale**

L'attention de la municipalité a été appelée sur des absences (disparitions) de signalisation de certains croisements sur la voirie communale. Un état des lieux et une vérification des obligations à respecter vont être effectués.

- **Numérisation des registres de la Mairie**

Les trois registres des délibérations du Conseil municipal couvrant les années 1895 à 1962 ont été remis aux archives départementales pour être numérisés.

- **Suppression de la régie des cartes postales**

Étant donné l'activité minime de la régie de vente des cartes postales, le Conseil municipal a décidé de supprimer cette régie et de faire don du stock restant de cartes au comité des fêtes.

- ***Bovins errants***

M. Olivier BERTRAND a déploré que les dommages causés à ses plantations forestières par les divagations des bovins de M. Conny aient été passés sous silence, et estimé que des mesures de police municipale plus réactives auraient pu permettre de les éviter.

En réponse, le Maire a rappelé les diligences qu'il a effectuées et les difficultés qu'il a rencontrées pour obtenir que ce bétail, devenu sauvage et éparpillé sur plusieurs communes, soit neutralisé.

- ***Concours départemental 2017 de chevaux de trait***

Réunies par le Maire, les associations de la Commune (trois sur cinq étaient présentes : Course de côte de la vallée de la Tardes, ACCA, comité des fêtes) n'ont pas souhaité qu'il soit donné suite à la proposition adressée à la Commune de Saint-Silvain d'organiser, fin août ou début septembre 2017, le 28^{ème} concours départemental de chevaux de trait.

Compte tenu du nombre de manifestations à organiser dans la Commune en juillet et août 2017 et de l'importance des contributions matérielles et financières communales (Mairie et associations) requises pour organiser ce concours, il est apparu que les ressources publiques et bénévoles communales ne permettraient pas de faire face raisonnablement.

En revanche, le concours local de chevaux de trait organisé à Saint-Silvain depuis deux ans aux alentours du 15 août continuera à avoir lieu en 2017.

- ***Noël des aînés***

Pour ce Noël 2016, 37 aînés (70 ans et plus) de la Commune ont reçu un colis ou un bon pour un repas à La Vallée Gourmande.

Désormais résidents à Chez Villatte, M. et Mme GOUTNIKOFF ont proposé, comme ils le faisaient à Néoux, où ils habitaient auparavant, d'offrir un pot de confiture de leur confection, à chaque aîné bénéficiaire d'un colis ou d'un repas de Noël.

Le Conseil municipal a accepté d'inclure ces présents dans la distribution effectuée par les conseillers municipaux.

- ***Don***

L'association « Comité d'animation et de loisirs » a décidé de se dissoudre et de faire don de son matériel et de son encaisse à plusieurs associations (la Coopérative scolaire, Les P'tits Loups, le Comité des fêtes), ainsi qu'à la Commune (1.000 €), à charge pour celle-ci de soutenir le Comité des fêtes (deux versements de 500 € chacun les 1^{er} janvier 2017 et 2018).

À l'unanimité, le Conseil municipal a accepté ce don et la condition mise à son utilisation, en remerciant chaleureusement l'association et ses membres.

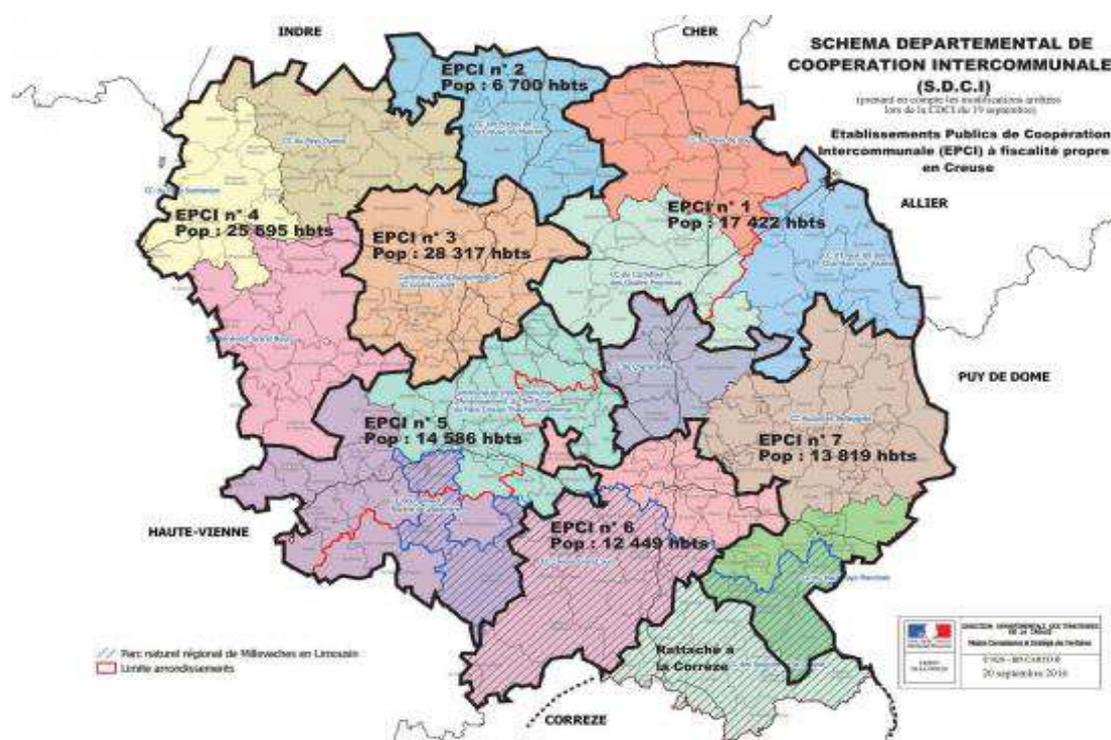
Communauté de Communes

- **La Nouvelle communauté de communes (suite et fin)**

La Commune de Saint-Silvain-Bellegarde fait désormais partie de la nouvelle Communauté de communes de Chénérailles, Auzances/Bellegarde et Haut Pays Marchois.

Cette nouvelle intercommunalité, dont le siège est fixé à Auzances, résulte de la fusion, à compter du 1^{er} janvier 2017, des trois communautés de communes antérieures de Chénérailles, d'Auzances-Bellegarde et du Haut Pays Marchois (Crocq). Elle regroupe 49 communes et compte 61 conseillers communautaires. La Commune de Saint-Silvain y est représentée au conseil communautaire par son Maire, M. Alain BUJADOUX, précédemment vice-président du conseil communautaire de la Communauté de communes d'Auzances-Bellegarde.

Elle est l'une des sept nouvelles intercommunalités creusoises¹. Le projet initial, préparé par le préfet, de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) n'en prévoyait que quatre, mais il a été amendé le 19 septembre 2016, à la majorité requise des deux-tiers, par la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI, commission composée de 40 élus locaux).



Elle correspond au regroupement intercommunal souhaité, à l'unanimité, par le Conseil municipal de Saint-Silvain lors de sa réunion du 1^{er} juillet.

La dénomination de la nouvelle Com-com pourra éventuellement être modifiée par le nouveau conseil communautaire. Il lui reviendra également d'adopter les compétences et le statut de la Com-com. Il doit élire son président et ses vice-présidents au plus tard le 26 janvier prochain

¹ Les six autres intercommunalités sont la Communauté d'agglomération du Grand Guéret, les deux communautés de communes inchangées de Creuse Grand Sud (Aubusson/Felletin/Gentioux) et des Portes de la Creuse en Marche (Bonnat/Genouillac) et trois communautés de communes fusionnées : Pays Dunois (Dun-le-Palestel), Pays Sostranien (La Souterraine) et Bénévent/Grand-Bourg ; Bourganeuf/Royère et la CIATE (Ahun) ; Pays de Boussac, Carrefour des quatre Provinces (Gouzon) et Evaux/Chambon.

Vie scolaire

Le conseil d'école a eu lieu le 4 novembre 2016

Les effectifs et l'organisation de la rentrée 2016

- Mme Hélène Joseph (St-Silvain) : 9 CM2 + 9 CM1 = 18
- Mme Sabrina Sainson : 10 CE2 + 8 CE1 = 18
- Mme Nathalie de Laguerenne : 9 CP + 8 GS = 17
- Mme Monique Farin : 8 MS + 9 PS + 2 TPS = 19 + 3 TPS inscrits pour janvier
- TOTAL : 72 + 3

Madame Sainson poursuit à temps partiel (78%) et Madame Farin à 80%.

Monsieur Johann Bonilla de la Plata est présent le lundi en CE1-CE2 et Madame Aline Magnier, d'Auzances, assure le complément en maternelle les jeudis.

Le personnel communal n'a pas changé.

Madame Bialoux est maintenant assistante de vie scolaire à Saint-Silvain (AVS) et assure le temps péri-scolaire avec Mme Marie-Christine Petit.

Eléctions de parents d'élèves

Mesdames Savoyant et Wallet ont été élues pour l'école de Saint Silvain et Mesdames Brégaïnt, Buguellou, Faure et Ruinaud pour l'école de Bellegarde.

Informations Pratiques

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi et jeudi de 13h30 à 17h ; samedi de 9h à 12h.

Tél : 05.55.67.62.47

Email : mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr

Site internet : www.saintsilvainbellegarde.fr

Important : Si besoin, en cas de fermeture du secrétariat de Mairie,

contacter : Alain BUJADOUX 06 78 03 78 94

Alain GRASS 06 71 41 17 91

Isabelle CARTON 06 33 54 08 72

Message de la gendarmerie

Ne leur facilitez pas le cambriolage

Bon nombre d'entre nous pense que cela n'arrive qu'aux autres... Pas du tout. Un cambriolage est malheureusement rapide et tout le monde peut en être la victime. Les vacances, une absence courte, peuvent être l'occasion, pour des délinquants, de visiter votre maison et de s'accaparer de biens vous appartenant.

Bien sûr, le risque zéro n'existe pas. Toutefois, vous pouvez, par des gestes simples, faire diminuer ce risque.

Le premier critère pour vous protéger des cambrioleurs est la relation cordiale que vous entretenez avec votre voisinage. La vigilance de vos voisins est une bonne protection contre les intrus. Ils veillent sur votre maison en votre absence et vous en faites de même lorsque ceux-ci partent en congés.

Le second point important pour ne pas faciliter l'intrusion chez vous : lors de toute absence de votre domicile, même de courte durée, verrouillez les ouvertures de la maison, toutes les ouvertures. A quoi sert de fermer la porte à clé si les fenêtres sont grandes ouvertes. N'oubliez pas de fermer également le garage, les abris de jardin ou autres débarras. Bien souvent, les malfaiteurs trouvent leurs outils sur place.

Pour plus de sécurité, investissez dans un système d'alarme ou de verrouillage performant. Installez des lumières extérieures avec détecteurs de mouvement... Les cambrioleurs ne souhaitent pas être repérés et les éclairages vont les perturber.

Ne laissez pas les évidences dominer votre vie. Quelle cachette étonnante que la clé sous le paillasson, sous le pot de fleurs posé sur l'appui de fenêtre ou tout simplement accrochée au clou derrière le volet. Gardez toujours la clé sur vous ou laissez un double chez un voisin.

Pendant une absence prolongée, il vous est conseillé de ne laisser aucun signe de votre absence. Faîtes régulièrement relever votre courrier, par un ami, un voisin, un membre de votre famille. Pensez régulièrement à l'opération « tranquillité vacances ». Cette opération, valable toute l'année, est gratuite. Il vous suffit simplement de venir au bureau de la brigade de gendarmerie dont vous dépendez et de signaler votre absence. Quelques questions pratiques vous seront posées afin que votre demeure soit surveillée le plus souvent possible par les services de la gendarmerie.

Si vous n'êtes pas là, simulez votre présence. Peu de voleurs osent entrer dans des habitations qu'ils pensent occupées. La meilleure technique pour dissuader un cambrioleur reste de simuler votre présence. Si vous ne partez que quelques minutes, laissez les lumières allumées, voir la musique, Lors d'une absence plus prolongée, installez chez vous des programmateurs sur les chevets et arrangez vous pour que les lumières fonctionnent à des heures aléatoires. Mettez des ampoules, type LED, le coût de fonctionnement n'en sera que réduit.

Enfin, chez vous, ne gardez jamais trop d'argent, et encore moins sous la pile de draps, dans l'armoire et ne laissez pas des valeurs à portée de main et de vue (bijoux, clés de voiture, téléphones ou ordinateurs portables,...). Ce dernier conseil est également valable pour votre voiture. Ne laissez pas le moteur tournant, devant le commerce. Prenez votre sac à main pour aller chez votre commerçant ; ne le laissez pas sur le siège passager, même pour quelques minutes.

Voici, en quelques mots, des gestes simples que tout le monde peut, et devrait mettre en pratique, pour éviter de se faire cambrioler. Alors soyez actif de votre propre sécurité et ne leur laissez pas le cambriolage facile.

Petites brèves :

- Depuis 2016, les films sur-teintés sur les vitres avant et le pare-brise sont interdits dans les véhicules.
- Le port de gants homologués est désormais obligatoire pour la conduite des deux roues motorisées. Il l'est également pour les passagers.

Major DEFOSSEZ Denis

Commandant la communauté de brigades d'Auzances

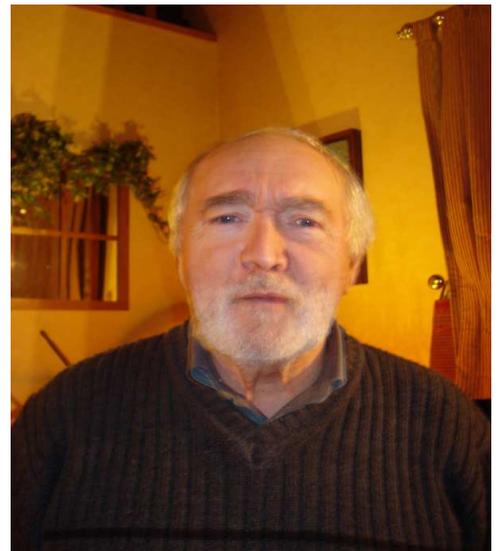
Recensement 2017

Le recensement, chacun de nous compte

Toute la population de St-Silvain-Bellegarde sera recensée entre le 19 janvier et le 18 février 2017.

Le recensement, ce n'est pas seulement compter le nombre d'habitants vivant en France, c'est aussi suivre chaque année, l'évolution de la population, des communes et plus généralement de la société. Que ce soit notamment les crèches, les hôpitaux, les pharmacies, les logements ou les transports publics, vos élus peuvent adapter les infrastructures qui vous sont nécessaires.

En 2017, la commune de St-Silvain-Bellegarde sera recensée. Les communes de moins de 10 000 habitants font en effet l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de leur population, organisée par la mairie et l'Insee.



Un agent recenseur se rendra à votre domicile à partir du 19 janvier 2017. Vous pourrez le reconnaître grâce à sa carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du Maire. Monsieur Jean-Claude MARTINAN, habitant Chez Aufaure a été recruté pour effectuer ce travail. Il vous remettra une feuille pour le logement recensé (habitation principale), un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans ce logement et une notice d'information sur le recensement. Si vous le souhaitez, l'agent recenseur peut vous aider à remplir les documents.

Les quelques minutes que vous prendrez pour répondre aux questionnaires sont importantes. La qualité du recensement dépend de votre participation. C'est avant tout un acte civique, mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Lorsque les documents papier seront complétés, l'agent recenseur les collectera ou vous pourrez les retourner en Mairie ou à la Direction régionale de l'Insee au plus tard le 18 février 2017.

Toutes les fiches de recensement sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

Depuis 2015, il est également possible de répondre au questionnaire par Internet, dans ce cas, seule la notice d'information (avec un identifiant unique et un mot de passe lié à l'identifiant) est distribuée.

➤ Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la mairie au 05 55 67 62 47

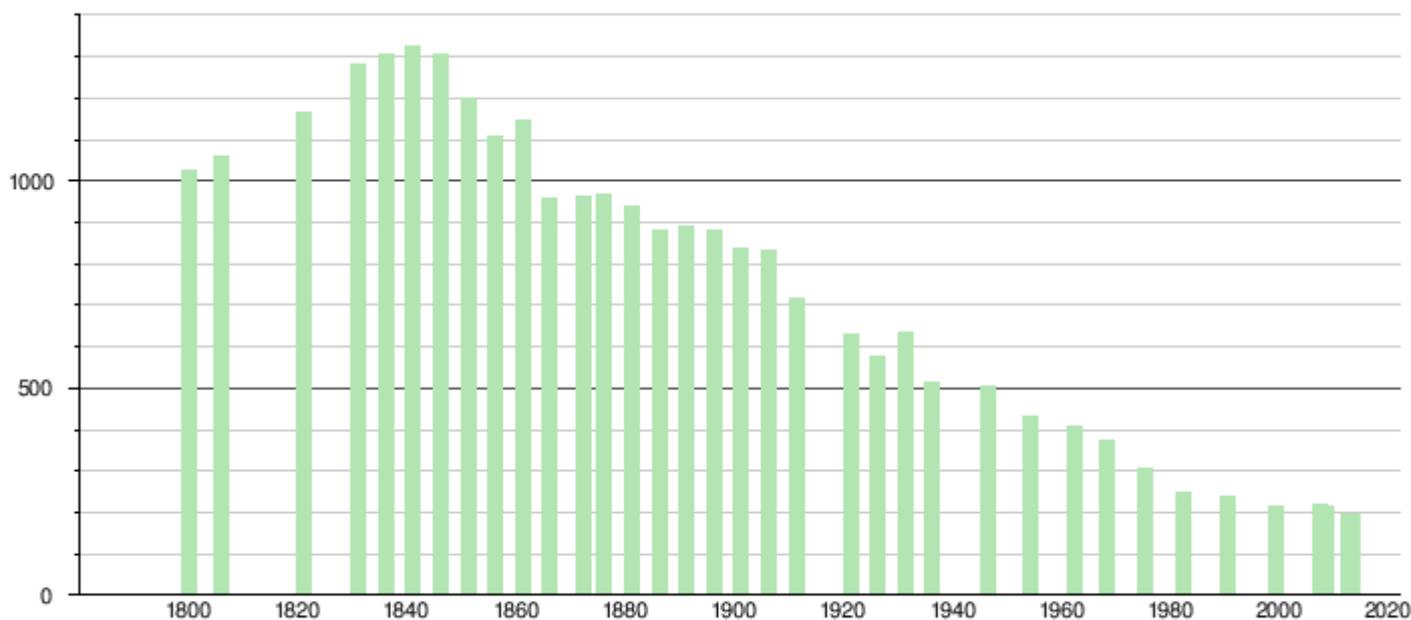
➤ Pour trouver les réponses à vos questions sur le recensement de la population 2017 :

www.le-recensement-et-moi.fr

➤ *Pour en savoir plus : www.insee.fr*

Évolution de la population <u>de la commune de Saint Silvain Bellegarde</u>								
1800	1806	1821	1831	1836	1841	1846	1851	1856
1 024	1 060	1 165	1 280	1 307	1 323	1 308	1 199	1 110
1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896	1901
1 148	958	961	967	937	882	893	879	840
1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954	1962
835	716	631	577	633	515	504	432	407
1968	1975	1982	1990	1999	2007	2008	2012	
374	307	248	238	216	220	217	195	

Histogramme de l'évolution démographique



Sources : base Cassini de l'EHESS et base Insee.

Etat-civil et nouveaux arrivants

Naissances :

- Wendy, le 3 septembre 2016, 3^{ème} enfant de Marie-Joséphine et Laurent BUGUELLOU du village de Chez Livet
- Odin, le 15 septembre 2016, 3^{ème} enfant de Anne-Tiphaine et Olivier SUZANNE du Bourg.

Toutes nos félicitations aux parents et grands parents.

Nouveaux arrivants :

- Evangeline et Michel GOUTNIKOFF de Chez Villatte,
- Diane CHASTANG, Marie-Lou CHASTANG et Simon LERAY à Chez Bardy.

Bienvenue dans notre commune.

Un talent caché à Saint-Silvain



Il était une fois, de la Bibliothèque Nationale à St-Silvain-Bellegarde...

Marc OLLIVIER a fait ses études à Paris, après avoir passé le concours d'entrée dans une école de formation au métier du livre, il entre ensuite dans une école de dessins, section relieur. Reçu au concours de la Bibliothèque Nationale, il fait ses débuts dans les ateliers de restauration de cette noble maison dont les origines remontent à Charles V.

Pendant cinq années, ce jeune relieur va exercer ses talents afin de sauvegarder des ouvrages dont les plus anciens datant du XIII^e siècle sont tout simplement notre mémoire nationale.

L'envie et le besoin de campagne poussent Marc et son épouse Geneviève à découvrir la Creuse ; ils s'installent une dizaine d'années à Ahun et c'est le coup de foudre pour cette maison de caractère inhabitée depuis trop longtemps à Chez Mursolles.

Son atelier situé à l'étage est un espace surprenant par la multitude de caractères en bronze, de fers à dorer, et d'outils plus imposants tels une presse à percussions, un massicot à engrenage du XIX^e et autres cisailles. C'est un lieu magique par le fait qu'un livre arrive ici dans un état lamentable, taché, pages déchirées, couverture à majorité manquante... et après bien des heures, des jours, des mois, revit en toute beauté pour plusieurs siècles.

Durant ces 30 années, l'essentiel de sa clientèle se situe surtout à Paris, où son nom résonne comme une référence de qualité et de sérieux auprès de riches collectionneurs et de grandes bibliothèques, non seulement en qualité de restaurateur mais bien sûr par son talent de relieur-doreur.

L'heure de la retraite a sonné mais comment ce passionné pourrait vivre sans passer des heures dans son atelier !

*Il y a quelques
années...*



En haut de gauche à droite :

Robert LEBAYLE (Rimareix), Suzanne BERNARD (Chez Taverne), Marcel GRAVERON (Rimareix), Denise GRAVERON (Rimareix), Gusta BEAUFORT (Le Faux), Monique ALLOCHON (La Ribière), Paulette ALLOCHON (La Ribière), Lucien ALLOCHON (La Ribière), Albert ALLOCHON (La Ribière), Robert BONNET (Buxerette),

Milieu de gauche à droite : Madeleine BERNARD (Chez Taverne), Ginette BUGUELLOU (Le Mas), Louise BUGUELLOU (Le Mas), Simone JANICAUD (Le Faux), Fernande JANICAUD (Le Faux), Marcel BEAUFORT (Le Faux), André LAURENT (Chez Taverne), André TREPIED (Sannegrand), Jeannette MICHON (Les Barris), Nicole BONNET (Buxerette),

Bas de gauche à droite : Lucette LEBAYLE (Rimareix), Andrée BERNARD (Chez Taverne), Madeleine LAFORCE (Le Chassain), Marie-Claire RAYARD (Chez Bardy), Yvonne GANNET (La Ribière), Josette LAURENT (Chez Taverne), Régine TREPIED (Sannegrand), Monique VERRIER (Chez Taverne), Pierrot BONNET (Buxerette).

Sans oublier René BEAUFORT, absent ce jour-là en raison d'une jambe cassée.



En haut de gauche à droite : Suzanne BERNARD (Chez Taverne), Denise GRAVERON (Rimareix), Gusta BEAUFORT (Le Faux), Monique ALLOHON (La Ribière), Paul GALLAND (Flattard), Jean VERRIER (Le Mont), Michel KOSIAS (Chez Barrat),

Milieu de gauche à droite : Ginette LAGORCE (La Pradelle), Robert LEBAYLE (Rimareix), Yvette REGNON (Le Faux), Emilienne PIECHE (Chez Mursolles), Maurice BONNET (Buxerette),

Bas de gauche à droite : René LESCURAT (Chez Lucet), Monique MARECHAL, Lisette AUTIXIER (Le Mont), Madeleine BERNARD (Chez Taverne), Simone JANICAUD (Le Faux), Louissette BUGUELLOU (Le Mas), André LAURENT (Chez Taverne).

**Qui peut nous dire
pourquoi deux photos
ont été prises le même
jour avec un groupe
d'enfants différents ?**

Les temps forts de la Commune

✓ Le 30 et 31 juillet : course de Côte de la Tardes

La 18^{ème} édition de la Course de Côte de la Tardes s'est déroulée les 30 & 31 juillet 2016.

63 pilotes se sont engagés à notre épreuve et ont pu effectuer plusieurs montées (essais et 3 manches course) durant ce weekend.

La bataille entre les concurrents fût intense : de nombreux records de piste sont tombés cette année pour différentes catégories de voitures. Le temps scratch a également été amélioré de près de 2 secondes ! Le suspense a duré tout au long des montées courses !



Résultats pour nos pilotes locaux :

- Jean-Pierre POPE sur une Renault Clio 4 Cup en 55.066 (1^{er} dans sa classe et 2^{ème} dans son groupe)
- Eric POPE sur une BMW 320 en 55.304
- Jean Louis TRAYAUD sur une Simca Rallye 3 en 55.662 (1^{er} dans sa classe et son groupe)
- Florian BARTAIRE sur une Peugeot 206 RC en 58.233 (1^{er} dans sa classe et 2^{ème} dans son groupe)
- Malcom LEMAIGRE sur une Renault Clio Cup en 58.555
- Raphaël BUXERAUD sur une Citroën Saxo en 59.878
- Nicolas TABOURIER sur une Peugeot 206 RC en 59.933
- Marco GASPAR sur une Renault Clio Williams en 1:00.850
- LAFOSSE Laurent sur un BRC B49 qui malheureusement n'a pu finir sa 1^{ère} manche course victime d'une sortie de route sans gravité

Nous remercions tous les bénévoles qui ont permis au bon déroulement de la manifestation. Les pilotes étaient ravis par l'accueil et l'ambiance chaleureuse de notre équipe.

Merci également aux riverains et propriétaires des terrains d'être chaque année au rendez-vous afin de nous permettre de préserver cette course.



Florian BARTAIRE, (petit-fils de Fernand et Emilienne BARTAIRE de Chez Mursolles), sur une Peugeot 206 RC en 58.233 (1^{er} dans sa classe et 2^{ème} dans son groupe)

Nous vous donnons rendez vous pour notre Assemblée Générale qui aura lieu le 11 février 2017 et la 19^{ème} édition qui se déroulera les 29 et 30 juillet 2017.

L'association de la Course de Côte de la Tardes

- ✓ Le 14 août : les Associations chasse et course de côte ont mutualisé leurs efforts pour un bon déroulement de cette fête champêtre au terrain communal (concours de chevaux de traits, concours de pétanque, démonstration de labour avec chevaux, démonstration de ferrage, concours passe-partout, jeux enfants et repas fondu-frites en soirée). L'affluence témoigne de la réussite de cette journée. Rendez-vous l'année prochaine !

- ✓ Le 17 août : passage du tour du Limousin sur les routes départementales Auzances/Bellegarde et Bellegarde/Champagnat.

Monsieur Le Maire et deux de ses conseillers étaient de service ce jour-là en qualité de commissaires sur les routes de la Commune.



- ✓ Le 18 septembre : fête de la Saint Silvain avec procession et messe. A cette occasion 80 personnes se sont retrouvées à la Salle Polyvalente pour déguster un repas préparé et servi par le Comité des fêtes. Bonne humeur et convivialité étaient au rendez-vous de cette journée festive.

- ✓ Le 29 octobre :

La bourse aux jouets et articles de puériculture, organisé par le comité des fêtes s'est déroulée avec un grand nombre d'exposants. Ce jour-là des jouets ont changé de maison pour le plaisir des petits et des grands.



✓ **Le 11 novembre 2016 : armistice de la guerre 1914-1918**



Lors de la célébration, Elisa, Alexandre, Timothée et Till ont déposé une gerbe devant le monument aux morts.

Malgré le temps incertain, une trentaine de personnes se sont déplacées pour participer au devoir de Mémoire.

A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur a été servi dans la salle des Associations.



✓ **Le 12 novembre** : un concours de belote organisé par le comité des fêtes. 22 équipes se sont affrontées pour gagner 160 euros en bons d'achats, coffrets de jambon du pays, repas à la Vallée Gourmande. Chaque participant est reparti avec un lot au choix. A noter, une veste couleur verte kaki, taille XXL homme a été oubliée dans la salle. Si besoin, contacter le 05.55.67.66.04.

✓ **Les 19 et 20 novembre** : 30 petits déjeuners ont été distribués sur la commune par des bénévoles de l' Association Trisomie 21.

- ✓ Le 26 novembre : le 19^{ème} pot au feu organisé par l'Association SILVIA et animé par l'orchestre Jean-Pierre COUSTEIX a eu lieu pour le plus grand plaisir des convives et des danseurs.

- ✓ Du 17 au 23 décembre : distribution, pour les fêtes de fin d'année, par Monsieur le Maire et les Conseillers Municipaux, de 17 colis « individuels », 4 colis « couple », 2 colis « maison de retraite » et 10 repas à la Vallée gourmande.

A cette occasion, Monsieur et Madame GOUTNIKOFF ont offert à chaque aîné de la commune un pot de confiture maison, une délicate attention.

A vos Agendas

- ✓ Le dimanche 5 février
Thé-dansant animé par Jean-Marie Coueignas à la salle polyvalente, organisé par le Comité des fêtes au prix de 8 euros à partir de 14H30.
Dès à présent, réservez votre après-midi au 05.55.67.35.37.

- ✓ Le samedi 11 février
Assemblée générale course de côte de la Tardes.

- ✓ Le vendredi 19 mai à partir de 19H30
Fête des Voisins organisé par le Comité des fêtes à la salle polyvalente.
Venez participer à une soirée conviviale et festive.
Le principe de cette soirée est que chacun amène un plat et une boisson à partager.
Bienvenue à tous.

OBJETS ENCOMBRANTS

La collecte des objets encombrants aura lieu sur notre commune le
mardi 10 janvier 2017.



La collecte s'effectuera de la même façon que début 2016, à savoir obligatoirement sur inscription (au plus tard 10 jours avant la date de collecte).



Pour vous inscrire, veuillez nous contacter :

- par téléphone : 05-55-83-93-11 (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30)
- par mail : sivomauzancesbellegarde@wanadoo.fr

Vous devrez fournir les renseignements suivants :

- vos coordonnées complètes
- le descriptif précis de vos objets encombrants (seuls les déchets qui auront été signalés seront collectés).

Les déchets qui peuvent être collectés sont les déchets volumineux (exemples : meubles, électroménagers, matelas, sommiers, ferrailles...).

Les objets encombrants devront être sortis devant votre habitation, la veille du jour de collecte.

Remarque : en cas d'intempéries la ou les collecte(s) sera(ont) reportée(s) les jeudis suivants.

Un « MEMO TRI » aimanté vous est distribué en même temps que le petit journal.